

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quatorze, le **05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
06 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

8^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.
ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-
LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers
Municipaux.

Objet : Droit à la formation des élus.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 107/2014

Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux qu'ils délibèrent sur
leur droit à la formation comme suit : il sera fait usage de ce droit ou non, en fonction des
demandes des Conseillers et des opportunités de « stages » qui se présenteront, dans les limites
légales du plafond de dépenses (20 % du montant total des indemnités de fonction).

Le cas échéant, le financement des actions de formation se fera sur
les dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après discussion,
En décide ainsi, à l'unanimité de ses membres présents et
représentés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,